



## Carotte, céleri, laitue, oignon, poireau et ail Avertissement N° 15 – 13 août 2015

- **Conditions climatiques** : passage du taux d'humidité du sol de variable à excessif.
- **Carotte** : aucune capture de mouches en Montérégie-Ouest; taches foliaires stables; augmentation de *Pythium*, rhizoctonie et *Sclerotinia*.
- **Céleri** : traitements répétés contre l'altise à tête rouge; tache bactérienne stable; *Sclerotinia* dans le céleri-rave.
- **Laitue** : traitements répétés contre l'altise à tête rouge; pucerons *Nasonovia* plus présents - Guide d'identification des pucerons; mildiou peu actif; forte présence de rhizoctonie en Montérégie-Ouest; augmentation des bactéries foliaires et de la brûlure de la pointe.
- **Oignon et oignon vert** : **stricte régie contre le mildiou** en Montérégie et dans Lanaudière; *Botrytis* sous contrôle; pourriture basale dans Lanaudière et *Stemphyllium* en Montérégie-Ouest; thrips dans oignons rouges et espagnols; maturité et traitement au MH.
- **Ail et poireau** : recommandations sanitaires pour l'ail; début de tache pourpre en Montérégie; plants affectés par les pourritures bactériennes; teigne : captures selon les régions et recommandations de traitements.
- **Carte provinciale des précipitations cumulées du 5 au 11 août 2015.**
- **Prévision des vols de la teigne du poireau.**
- **Caractéristiques des fongicides homologués contre le mildiou dans l'oignon sec.**

### CONDITIONS CLIMATIQUES ET CULTURALES DU 5 AU 11 AOÛT

- Températures en général un peu au-dessous des normales pour la période.
- Précipitations le 5 et le 6 août sous forme d'orages et d'averses dispersés, mais ayant localement apporté des quantités importantes d'eau (jusqu'à 30 mm le 5 août), notamment dans Lanaudière, au Centre-du-Québec et en Mauricie. Ensuite, pluies généralisées et abondantes (jusqu'à 60 mm dans certaines régions) le 10 en soirée et le 11 août. Fréquents passages nuageux durant la période. Rosées abondantes.
- Avant les pluies du 11 août, irrigation requise dans certains secteurs selon les pluies reçues durant les jours précédents et les types de sols.
- Développement des cultures normal dans l'ensemble; carences en azote ou dessèchement des feuilles du bas parfois observés en lien avec les précipitations importantes (lessivage ou racines peu développées).
- Maladies encore fréquemment observées, mais plutôt stables; insectes en légère hausse.
- À la suite des pluies du 10 et du 11 août, retard des travaux dans plusieurs champs en raison à l'excès d'eau empêchant le passage de la machinerie.
- Si les températures chaudes prévues pour la fin de semaine se concrétisent, les carences en calcium dans la laitue (*tip burn*) seront à surveiller, tout particulièrement dans les champs affectés par les excès d'eau.

# CAROTTE

Les récoltes de carottes hâtives sont en cours et elles sont généralement de belle qualité, sans pertes de rendement significatives.

## **Mouche de la carotte**

L'installation de pièges à mouche de la carotte est en cours depuis la semaine dernière afin de surveiller l'arrivée de la deuxième génération de la mouche de la carotte et l'importance de ses populations. Cette technique de dépistage des adultes est fortement recommandée sur les fermes où la mouche de la carotte a causé des problèmes par le passé. Les pièges collants jaunes sont offerts commercialement, notamment chez Distributions Solida (418 826-0900).

Aucune capture n'est présentement rapportée.

## **Stratégie d'intervention**

**Dans les champs où du piégeage est effectué**, on recommande d'intervenir lorsque le seuil de 0,2 mouche/piège/jour, basé sur le nombre de captures obtenu durant les 7 jours précédents, a été atteint.

**Pour les fermes où aucun piégeage n'est effectué** et qui ont eu des pertes significatives par le passé, la date de début des interventions proposée sera établie en fonction des captures obtenues de certaines fermes et du modèle prévisionnel. Cette date sera transmise dans les prochains avertissements.

L'information concernant la biologie de ce ravageur, les dommages observés, la méthode de dépistage et la stratégie de lutte recommandée est présentée dans l'[avertissement N° 14](#) du 11 août 2005.

## **Nématodes**

Les évaluations avant la récolte et lors de celle-ci permettent de quantifier le pourcentage de racines endommagées par les nématodes. Selon les résultats obtenus, certains producteurs choisissent de détruire leurs champs. Les producteurs qui ont un marché pour la « carotte à chevreuil » peuvent décider de les conserver.

## **Autres insectes**

Dans toutes les régions, on note une légère activité des cicadelles, des altises à tête rouge, des pucerons et des punaises ternes, généralement sans impact sur les cultures.

## **Cercospora et Alternaria**

Les taches cercosporéennes sont présentes dans toutes les régions du Québec. Elles sont plutôt stables dans Lanaudière et en Montérégie-Ouest, mais sont en légère progression en Chaudière-Appalaches et dans la Capitale-Nationale. Un peu partout, les taches commencent à apparaître sur les tiges, mais de façon graduelle et relativement contrôlée.

Les taches alternariennes (*Alternaria dauci*) demeurent stables en Montérégie-Ouest de même que dans les quelques champs de la Capitale-Nationale (Île d'Orléans) où elles avaient été observées sur les feuilles basales la semaine dernière.

## Stratégie d'intervention

Les maladies foliaires demeurent à surveiller dans toutes les régions en raison des longues périodes de mouillure. Pour plus de détails, consultez la « Stratégie d'intervention sur les brûlures foliaires de la carotte » présentée aux pages 5 et 6 de l'[avertissement N° 10](#) du 15 juillet 2005. Pour la liste des fongicides homologués dans la carotte, consultez le [bulletin d'information N° 4](#) du 23 juillet 2015.

## Autres maladies ou problèmes

Des plants porteurs de **rhizoctonie** sont nouvellement observés dans Lanaudière et de nouveaux cas, dans de nouveaux champs, sont rapportés en Chaudière-Appalaches. La maladie est présente dans plusieurs champs de la Montérégie-Ouest.

Les symptômes de **Pythium** observés sont plutôt stables dans Lanaudière et en Chaudière-Appalaches alors qu'ils continuent d'augmenter légèrement en Montérégie-Ouest.

La présence de **Sclerotinia** est fréquente en Montérégie-Ouest et faible dans Lanaudière. Des symptômes récents sont apparus sur quelques sites de la Chaudière-Appalaches, là où le feuillage est imposant, mais aucun symptôme n'est rapporté dans la Capitale-Nationale (Île d'Orléans).

# CÉLERI

## Insectes

L'activité de la **punaise terne** est faible autant en Montérégie-Ouest que dans Lanaudière. Les rares traitements insecticides effectués spécifiquement contre cet insecte ont bien fonctionné. Pour obtenir plus d'information concernant la stratégie d'intervention contre la punaise terne, consultez l'[avertissement N° 2](#) du 20 mai 2004.

Quelques traitements contre l'**altise à tête rouge** ont aussi été réalisés en Montérégie-Ouest et, dans plusieurs cas, ils ont dû être répétés. En effet, les traitements contrôlent bien les altises présentes, mais après quelques jours, d'autres arrivent de l'extérieur.

L'essentiel concernant la lutte contre l'altise à tête rouge est présenté l'[avertissement N° 13](#) du 30 juillet 2015. Peu d'insecticides sont homologués en pulvérisation foliaire pour lutter contre les altises dans le céleri. **Cependant, si vous devez intervenir contre la punaise terne ou la cicadelle, notez que la majorité des insecticides homologués devraient également être efficaces contre les altises présentes.** La liste des insecticides homologués dans le céleri est présentée dans le [bulletin d'information N° 6](#) du 27 juillet 2015.

## Maladies

La **tache bactérienne** (*Pseudomonas syringae*) est présente dans la majorité des champs de la Montérégie-Ouest et de Lanaudière, mais toujours de façon modérée. Alors qu'ils avaient retardé leurs traitements fongicides, les producteurs de la Montérégie-Ouest vont maintenant les commencer puisque les conditions sont de plus en plus favorables au développement des maladies (humidité élevée, fortes rosées, feuillage abondant).

La présence de **pourriture rose sclérotique** (*Sclerotinia sclerotiorum*) est nouvellement rapportée dans Lanaudière, tandis qu'elle se retrouve couramment dans le céleri-rave en Montérégie-Ouest.

## Désordres physiologiques

En Montérégie-Ouest, on note dans les champs un peu trop avancés en maturité la présence de tiges craquantes; cependant, pour le moment, ce symptôme ne cause pas de pertes de rendement.

Dans Lanaudière, on rapporte des plants carencés en bore (gerçure du pétiole).

## LAITUE

### Punaise terne et pentatomides

Dans les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale, l'activité des punaises ternes est plutôt à la hausse. Dans certains champs, des larves et leurs dégâts ont été observés. Dans la Capitale-Nationale (Île d'Orléans), ce sont des dommages d'adultes sur les pétioles qui ont justifié un traitement localisé.

Pour plus de détails sur le comportement et la lutte contre la punaise terne, consultez l'[avertissement N° 2](#) du 20 mai 2004 et l'[avertissement N° 4](#) du 28 mai 2015. La liste mise à jour des produits homologués dans la laitue se retrouve dans le [bulletin d'information N° 5](#) du 23 juillet 2015.

### Pucerons

En Montérégie-Ouest, on note une augmentation du nombre de champs avec présence de pucerons et du nombre de *Nasonovia* ou puceron de la laitue. Peu de traitements ont toutefois été faits lors de la dernière semaine. Les populations sont relativement faibles en Chaudière-Appalaches, mais elles ont tendance à augmenter. On ne retrouve que quelques colonies isolées dans la Capitale-Nationale, bien contrôlées par des traitements localisés.

Plusieurs espèces de pucerons peuvent se retrouver sur les plants de laitue. Le puceron *Nasonovia* a la fâcheuse habitude de vivre caché dans le cœur des plants et à l'intérieur des pommes. Un suivi plus rigoureux de cette espèce est donc nécessaire. Dépistez vos champs et, dans la mesure du possible, identifiez l'espèce de puceron présente. Soyez toujours plus attentif aux champs de laitue qui ont atteint les stades critiques, soit de 11 feuilles à début pommaison pour la laitue pommée, et de 10 feuilles pour les types de laitues frisée et romaine. Pour plus de détails sur la répression des pucerons dans la laitue, consultez l'[avertissement N° 7](#) du 22 juin 2006. Notez toutefois que les seuils sévères indiqués dans cet avertissement de 2006 ne tiennent pas compte des laitues qui auraient été préalablement bassinées avec de l'imidaclopride (ADMIRE 240, ALIAS 240) ou traitées au sillon lors du semis avec de l'imidaclopride ou du thiaméthoxame (ACTARA 240SC, MINECTO DUO).

Pour vous aider à identifier les espèces de pucerons : le « [Guide d'identification des pucerons dans les cultures maraîchères au Québec](#) », disponible sur le Web.

### Altise à tête rouge

L'altise à tête rouge se retrouve toujours dans plusieurs régions. En Montérégie-Ouest, elle réapparaît quelques jours après les traitements et provoque de nouveaux dommages, autant dans la laitue pommée que dans la romaine. Du côté de Lanaudière et en Chaudière-Appalaches, peu de nouvelles altises sont réapparues à la suite des traitements, mais elles demeurent à surveiller. Dans la Capitale-Nationale (Île d'Orléans), les faibles populations en bordure ne causent pas de dommages économiques pour l'instant.

L'altise à tête rouge peut causer des dommages significatifs sur les parties commercialisables. Seuls le malathion (MALATHION 500) et le carbaryl (SEVIN) sont homologués spécifiquement pour lutter contre les altises en traitements foliaires dans la laitue. Le délai à respecter avant la récolte est aussi limitatif : 14 jours avec le malathion, 5 jours dans la pommée et 21 jours dans la frisée et la romaine avec le carbaryl. **Cependant, si vous devez intervenir contre la punaise terne ou la cicadelle, notez que la majorité des insecticides homologués devraient également être efficaces contre les altises présentes.**

Tel que mentionné sur les étiquettes de MINECTO DUO ou ACTARA 240 SC, les plants qui auraient été traités avec ces produits dans le sillon, au semis ou à la transplantation, seraient protégés contre les altises.

Pour obtenir plus d'information concernant l'altise à tête rouge, vous pouvez consulter l'[avertissement N° 13](#) du 4 août 2006. Pour la liste des insecticides homologués dans la laitue, consultez le [bulletin d'information N° 5](#) du 23 juillet 2015.

## Autres insectes

Quoique leur nombre ait diminué, la présence des **vers gris** est encore observée dans quelques champs de laitue en Montérégie-Ouest, parfois dans de jeunes plantations, parfois dans les pommes. Curieusement, on note aussi fréquemment dans ces mêmes champs, la présence de quelques **chenilles**, principalement des arpeuteuses. Aucune autre région ne rapporte ces ravageurs.

À part un peu de limaces dans la Capitale-Nationale (Île d'Orléans), aucun autre ravageur ayant une incidence sur les cultures n'est rapporté dans l'ensemble des régions.

## Mildiou (*Bremia lactucae*)

En Montérégie-Ouest, la présence de symptômes de mildiou varie d'une ferme à l'autre. On note à peine quelques plants affectés sur certaines fermes, alors que sur d'autres, pratiquement tous les champs sont atteints. Le champignon n'est pas très actif et les taches de sporulation se retrouvent, pour la plupart, seulement sur les feuilles basales qui touchent le sol.

La présence de mildiou n'est toujours pas rapportée dans les autres régions.

Pour plus de détails, consultez la stratégie d'intervention contre cette maladie présentée à la fin de l'[avertissement N° 6](#) du 16 juin 2011.

## Tache bactérienne (à *Xanthomonas* et à *Pseudomonas*)

La tache bactérienne (*Xanthomonas campestris* pv. *vitiens*) continue de se développer dans les champs de la Montérégie-Ouest. Un cas typique d'une autre maladie bactérienne, *Varnish spot*, causée par *Pseudomonas cichorii*, a aussi été rapporté dans un champ de laitue pommée.

Afin de minimiser la dispersion de ces bactéries, les fermes où ces maladies sont observées doivent appliquer rigoureusement les mesures préventives recommandées dans l'[avertissement N° 7](#) du 18 juin 2015 et dans l'[avertissement N° 6](#) du 8 juin 2007.

## Autres maladies

**Affaissement sclérotique** : la présence de *Sclerotinia* est en augmentation en Montérégie-Ouest et sur certains sites de la Chaudière-Appalaches. Dans la Capitale-Nationale (Île d'Orléans), l'affaissement sclérotique s'est stabilisé, sans trop endommager la culture, et aucun traitement n'est prévu.

**Moisissure grise (*Botrytis*)** : de même dans la Capitale-Nationale, la moisissure grise s'est stabilisée, sans trop de dommages et sans traitements.

**Pourriture basale (rhizoctonie)** : de nombreux plants sont affectés par la rhizoctonie en Montérégie-Ouest et laissent présager des pertes importantes dans certains champs. Comme pour plusieurs autres pathogènes, on note des variabilités d'incidence en fonction du cultivar utilisé.

Le [bulletin d'information N° 5](#) du 23 juillet 2015 présente la liste des produits homologués contre les agents pathogènes de la laitue.

## Brûlure de la pointe et désordres physiologiques

De nouveaux symptômes de brûlure de la pointe sont rapportés dans toutes les régions. On rapporte toutefois peu de cas dans les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale. En Montérégie-Ouest, à la suite du cumul des précipitations, le phénomène est plus fréquemment rapporté, mais principalement dans des zones mal drainées.

Rappelons que les laitues de types chicorée et radicchio sont toujours à surveiller de plus près, celles-ci étant susceptibles de développer des symptômes dès que des périodes de chaleur surviennent (poussée de croissance).

Pour plus de détails sur les symptômes, les causes et la prévention de la brûlure de la pointe, consultez la « Stratégie d'intervention contre la nécrose marginale dans la laitue (*tip burn*) et le cœur noir dans le céleri » aux pages 4 et 5 de l'[avertissement N° 4](#) du 2 juin 2005.

## OIGNON ET OIGNON VERT

### Mildiou (*Peronospora destructor*)

**Rares sont les producteurs qui n'ont pas à faire face au mildiou en Montérégie-Ouest**, qu'il soit présent dans tous leurs champs ou dans un seul. Les traitements se font à intervalles rapprochés afin de garder le contrôle sur la maladie. La régie doit être stricte dans tous les champs où la maladie a été rapportée. Tous les champs d'oignons de la région doivent être surveillés de près de manière à permettre un dépistage hâtif de la maladie et à choisir les fongicides appropriés.

Dans Lanaudière, la maladie semble présentement sous contrôle et aucun nouveau cas n'est rapporté. Plusieurs cycles de sporulation peuvent se produire durant la saison et de nouveaux symptômes pourraient apparaître dans les prochains jours.

Le mildiou n'est pas signalé dans les autres régions. Les traitements fongicides sont en cours dans la plupart des régions.

**Pour les détails concernant la stratégie d'intervention contre le mildiou, veuillez consulter l'[avertissement N° 12](#) du 24 juillet 2015. Vous y retrouverez aussi l'annexe 3 décrivant les caractéristiques des principaux fongicides homologués contre le mildiou dans l'oignon sec.** Afin de vous permettre une consultation rapide, cette annexe a aussi été répétée à la fin du présent avertissement.

## Brûlure de la feuille (*Botrytis*)

En Montérégie-Ouest, le *Botrytis* est en augmentation, mais demeure contrôlé en partie grâce aux traitements, mais aussi par l'emploi de variétés plus tolérantes. Une faible présence de la brûlure de la feuille est rapportée dans Lanaudière et en Chaudière-Appalaches alors qu'elle n'a pas été observée dans la Capitale-Nationale (Île d'Orléans).

Pour plus de détails, consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'[avertissement N° 6](#) du 15 juin 2006. Veuillez noter que la liste des produits homologués présentée dans ce document a été mise à jour dans le [bulletin d'information N° 3](#) du 15 juillet 2015.

## Pourritures bactériennes

Les pourritures bactériennes semblent se stabiliser dans Lanaudière et dans les oignons plantés de la Capitale-Nationale. Par contre, le nombre de cas ne cesse d'augmenter en Montérégie-Ouest.

## Autres maladies

Dans Lanaudière, la **pourriture basale** (*Fusarium*) s'est stabilisée dans certains champs, alors qu'elle a continué à augmenter dans d'autres; un champ avec près de 50 % de plants porteurs de la maladie est rapporté.

Des symptômes de **brûlure stemphylienne** ou moisissure noire des feuilles (*Stemphylium vesicarium*) ont été observés sur une ferme de la Montérégie-Ouest. Les taches noires caractéristiques de cette maladie sont observées principalement sur l'extrémité des vieilles feuilles. Cette maladie s'attaque habituellement au feuillage des oignons déjà partiellement endommagé par d'autres maladies ou en lien avec des dommages climatiques. Pour de plus amples détails sur cette maladie et la stratégie de lutte, consultez l'[avertissement N° 12](#) du 24 juillet 2015.

## Mouche des semis et mouche de l'oignon

En Montérégie-Ouest, on observe toujours des dommages de mouches dans l'oignon vert. On retrouve cependant moins de 1 % de plants porteurs dans les champs où s'effectuent des lâchers de mouches stériles de l'oignon.

## Thrips

Dans Lanaudière, les populations de thrips augmentent et on retrouve parfois jusqu'à 80 % de plants porteurs. Dans la Capitale-Nationale (Île d'Orléans), on observe une activité des thrips récurrente à certains endroits, mais les populations sont peu élevées; une nouvelle intervention a toutefois dû être effectuée pour limiter leur multiplication. Les populations de thrips continuent d'être en augmentation en Montérégie-Ouest, mais dans certains champs seulement. Les oignons rouges sont particulièrement touchés et les premiers traitements ont été effectués contre ce ravageur dans certains de ces champs. Des thrips ont aussi été observés dans l'oignon espagnol en terre minérale.

Surveillez l'évolution des thrips dans l'oignon semé et dans l'oignon vert dans le cas où des oignons plantés sont récoltés à proximité; les thrips déménageront! Faites le suivi des populations en vérifiant le nombre de plants porteurs et l'importance des foyers d'infestation. Pour de plus amples détails sur le développement et le contrôle des populations de thrips, consultez le [bulletin d'information N° 4](#) du 22 juillet 2013. Vous retrouverez les insecticides homologués dans l'oignon et l'oignon vert dans le [bulletin d'information N° 3](#) du 15 juillet 2015.

## **Maturité et traitement au ROYAL MH (hydrazide maléique)**

Dans Lanaudière, le collet des oignons espagnols est ramolli et ceux-ci commencent à tomber. La récolte débutera sous peu; elle vient de commencer dans la Capitale-Nationale. La récolte des oignons plantés se fait dans pratiquement toutes les régions.

En Montérégie-Ouest, la maturité de plusieurs champs d'oignons semés est atteinte, ou sur le point de l'être. Certains producteurs commenceront dès cette semaine leur traitement antigémination dans quelques champs.

L'oignon jaune (oignon sec) destiné à un entreposage prolongé (après janvier) est habituellement traité avec l'hydrazide maléique afin d'inhiber la germination des bulbes durant l'entreposage. Ce traitement permet donc d'augmenter la durée de conservation des oignons.

### **Voici, en rappel, les règles d'utilisation de l'hydrazide maléique :**

- Sous nos conditions, le traitement doit idéalement être fait lorsque les collets sont suffisamment mous pour que les feuilles s'affaissent facilement au toucher. À ce stade, on n'observe généralement plus de nouvelles pousses vert pâle au centre des plants.
- Si la maturité du champ n'est pas uniforme, on doit attendre jusqu'au stade 10 % de tombaison (pourcentage d'oignons couchés).
- Le produit étant absorbé uniquement par les feuilles vertes, on ne doit surtout pas attendre que le feuillage ait commencé à sécher avant de traiter. De là vient l'importance de contrôler les maladies foliaires telles que la brûlure de la feuille et le mildiou.
- Appliquez 3,75 kg de ROYAL MH 60SG ou 8,36 L de ROYAL MH-30 XTRA dans un minimum de 300 L d'eau à l'hectare. Assurez-vous que le produit ne sera pas délavé par la pluie.
- Les oignons devraient être prêts à être andainés 10 à 14 jours plus tard.

### **Mise en garde :**

- Les oignons hâtifs ou de conservation courte, incluant les oignons de type espagnol, ne doivent pas être traités.
- Des traitements trop hâtifs donnent des oignons mous et spongieux.
- Les champs qui ont perdu beaucoup de feuillage à la suite de maladies foliaires ou d'attaques de thrips ne doivent pas être traités, car les oignons ne pourront pas absorber le produit. Les oignons dont le feuillage a été endommagé ne devraient d'ailleurs jamais être entreposés à long terme.

## **AIL ET POIREAU**

### **État sanitaire de l'ail**

La récolte de l'ail d'automne est maintenant complétée sur la majorité des fermes. La qualité phytosanitaire des bulbes varie selon les fermes. Depuis le début du printemps, on nous a signalé quelques cas où la croissance de la culture était déficiente. Selon le Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ, ces bulbes étaient fréquemment affectés par un complexe de plusieurs maladies. Les lots d'ail présentant un taux élevé de maladie ne devraient pas être conservés pour la semence.

Nous vous rappelons également qu'il est important de procéder à un séchage rapide et complet des bulbes pour assurer leur conservation à long terme. Le texte intitulé « [L'ail : comment le sécher et le conserver](#) », disponible sur Agri-Réseau, fournit les informations de base à cet effet. Un tri rigoureux des semences juste avant la plantation à l'automne est également essentiel, tous les caïeux présentant des signes de la présence de pathogènes devant être éliminés.



## Tache pourpre (*alternariose*)

La tache pourpre (poireau) est demeurée stable du côté de l'Île d'Orléans (Capitale-Nationale). La présence de quelques taches est aussi rapportée dans plusieurs champs en Montérégie.

Quand la maladie est présente, il faut s'assurer de bien protéger le feuillage avec un fongicide, tout particulièrement lors de longues périodes de mouillure. Les fortes rosées souvent observées à ce temps-ci de l'année sont favorables à l'établissement de cette maladie. La stratégie d'intervention contre la tache pourpre est présentée dans l'[avertissement N° 17](#) du 7 septembre 2006. Le [bulletin d'information N° 3](#) du 15 juillet 2015 fournit la liste des fongicides homologués dans le poireau.

## Pourriture bactérienne

La présence dans les champs de quelques plants affectés par des pourritures bactériennes (probablement diverses espèces bactériennes) a aussi été signalée en Montérégie-Ouest et à l'Île d'Orléans (Capitale-Nationale). Ces types de pourritures, qui entraînent souvent le dépérissement complet du plant, sont fréquemment observés à la suite de périodes de pluie excessives.

## Teigne du poireau

Le nombre de captures est variable (augmentation ou diminution) dans les régions les plus chaudes de la province, tandis qu'il augmente sur la plupart des sites des régions intermédiaires (Centre-du-Québec, Mauricie et Estrie). Tout indique qu'on n'aurait pas encore amorcé la troisième génération sur la majorité des sites des régions les plus froides (Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent et Saguenay–Lac-Saint-Jean). Des dates d'interventions ont été rajoutées cette semaine (voir le tableau ci-dessous) pour les régions intermédiaires.

### ***Stratégie d'intervention (troisième génération)***

**Les traitements insecticides contre la teigne visent à atteindre les jeunes larves après l'éclosion, mais avant qu'elles ne commencent à s'enfoncer en profondeur à l'intérieur des feuilles.** La période habituelle d'activité des papillons s'étend sur environ 4 semaines. On peut effectuer 1 ou 2 traitements insecticides pour contrôler ce ravageur. Deux traitements sont recommandés aux producteurs qui désirent réduire au minimum le risque de dommages à la culture, tandis que la stratégie à un seul traitement s'adresse à ceux qui sont prêts à tolérer la présence de légers dommages.

**Sur les fermes où du piégeage est effectué,** intervenez 8 à 10 jours après qu'un nombre significatif de teignes aient été capturées (début évident de la période d'activité des papillons) et une seconde fois 14 jours plus tard. Lorsqu'on ne veut faire qu'un seul traitement, on intervient 8 à 10 jours après la date où le plus grand nombre de papillons ont été capturés dans les pièges (pic d'activité des papillons).

**Pour les producteurs qui ne font pas de piégeage,** le tableau ci-dessous présente les dates d'intervention proposées selon les régions. Ces dates ont été déterminées en recoupant l'information reçue des collaborateurs du réseau de piégeage et les données du modèle pour la teigne du poireau disponibles dans le logiciel CIPRA. Prenez note qu'il est possible que certaines dates aient besoin d'être rajustées au cours des prochaines semaines.

Notez également que la date proposée correspond à une date moyenne pour les principales zones de production légumière de la région. Si le champ à traiter dispose d'un microclimat favorable (proximité du fleuve, champ entouré de boisés, etc.), intervenez 2 ou 3 jours plus tôt. Si, au contraire, il ne dispose pas d'abri particulier et qu'il est situé plus au nord ou en altitude, intervenez 2 ou 3 jours plus tard.

## Dates d'intervention contre la teigne proposées pour les producteurs qui ne font pas de piégeage

Régions	Dates d'intervention
Montérégie-Ouest	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avec 2 traitements : 8 et 22 août</li><li>▪ Avec 1 traitement : 15 août</li></ul>
Montérégie-Est, Lanaudière, Basses-Laurentides et Outaouais	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avec 2 traitements : 11 et 25 août</li><li>▪ Avec 1 traitement : 18 août</li></ul>
Centre-du-Québec, Mauricie et Estrie	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avec 2 traitements : 17 et 31 août</li><li>▪ Avec 1 traitement : 24 août</li></ul>
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	Information à venir
Bas-Saint-Laurent et Saguenay–Lac-Saint-Jean	

### Voici d'autres points à prendre en considération en ce qui a trait aux traitements :

- **Utilisez beaucoup d'eau (500 à 1 000 litres à l'hectare)**, de manière à rejoindre les jeunes larves qui auront commencé à s'enfoncer dans le feuillage.
- Les insecticides suivants sont homologués pour lutter contre la teigne du poireau : BIOPROTEC CAF, ENTRUST et XENTARI pour la production biologique; CORAGEN, DELEGATE, MATADOR et SUCCESS en production conventionnelle. Notez cependant que CORAGEN et XENTARI ne sont homologués que dans le poireau, et non dans l'ail.
- Pour les producteurs désirant traiter uniquement avec un produit à base de *Bacillus thuringiensis* (BIOPROTEC CAF ou XENTARI), il est conseillé d'utiliser la stratégie à deux traitements. Ces produits n'agissant que par ingestion et non pas par contact; les larves ayant commencé à s'enfoncer trop profondément à l'intérieur du feuillage seront plus difficiles à détruire.

Pour plus de renseignements concernant la teigne du poireau, consultez le [bulletin d'information N° 3](#) du 7 juillet 2006.

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

CÉLINE LAROCHE – Avertisseuse

Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr.

Téléphone : 450 454-3992, poste 35

Courriel : [claroche@prisme.ca](mailto:claroche@prisme.ca)

MYLÈNE FYFE, technicienne agricole – Coavertisseuse

Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr.

Téléphone : 514 821-9661

Courriel : [mfyfe@prisme.ca](mailto:mfyfe@prisme.ca)

MARIO LEBLANC, agronome – Coavertisseur

Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ

Téléphone : 450 427-2000, poste 5106

Courriel : [mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca)

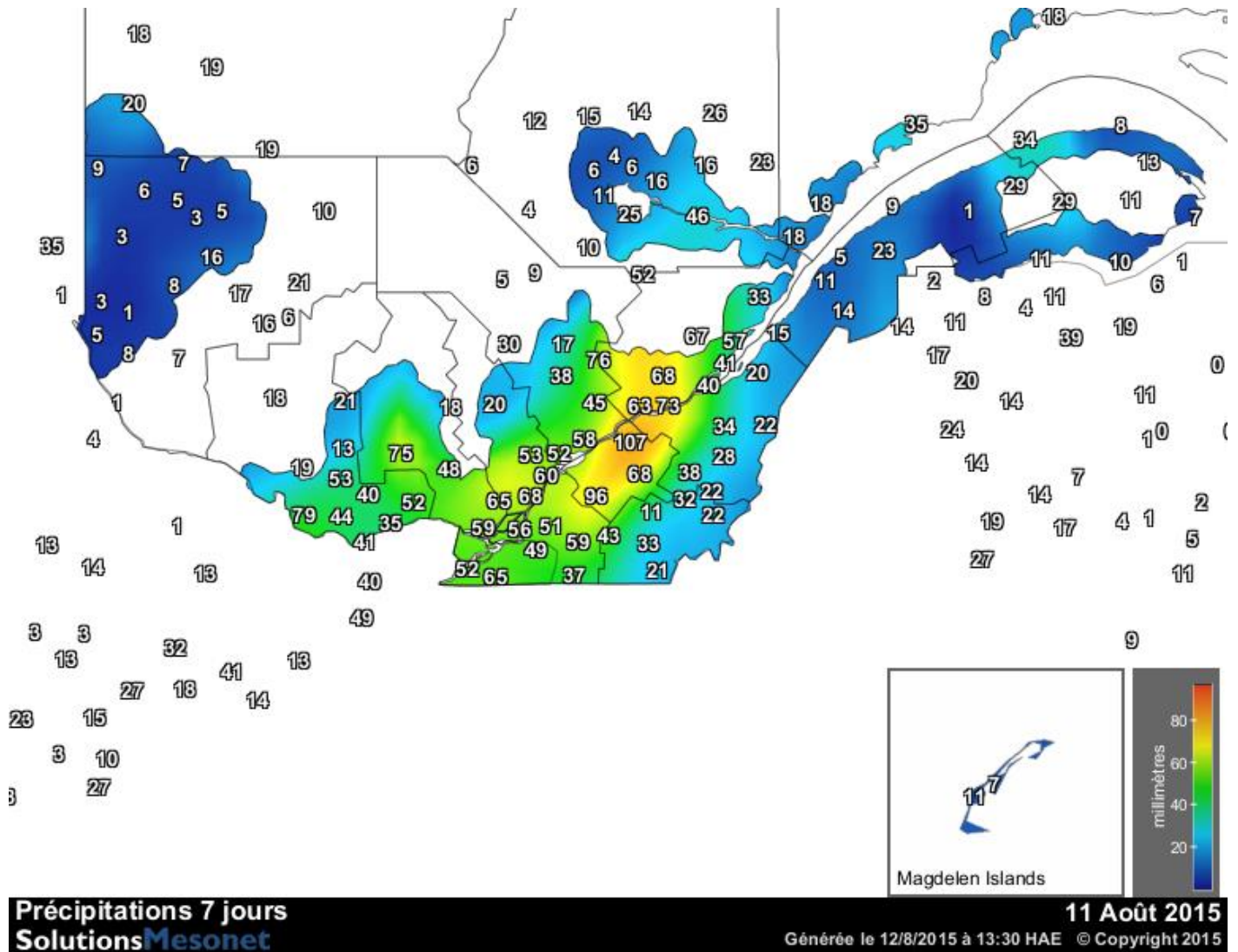
Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*

*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 15 – Carotte, céleri, laitue... – 13 août 2015*

# Annexe 1

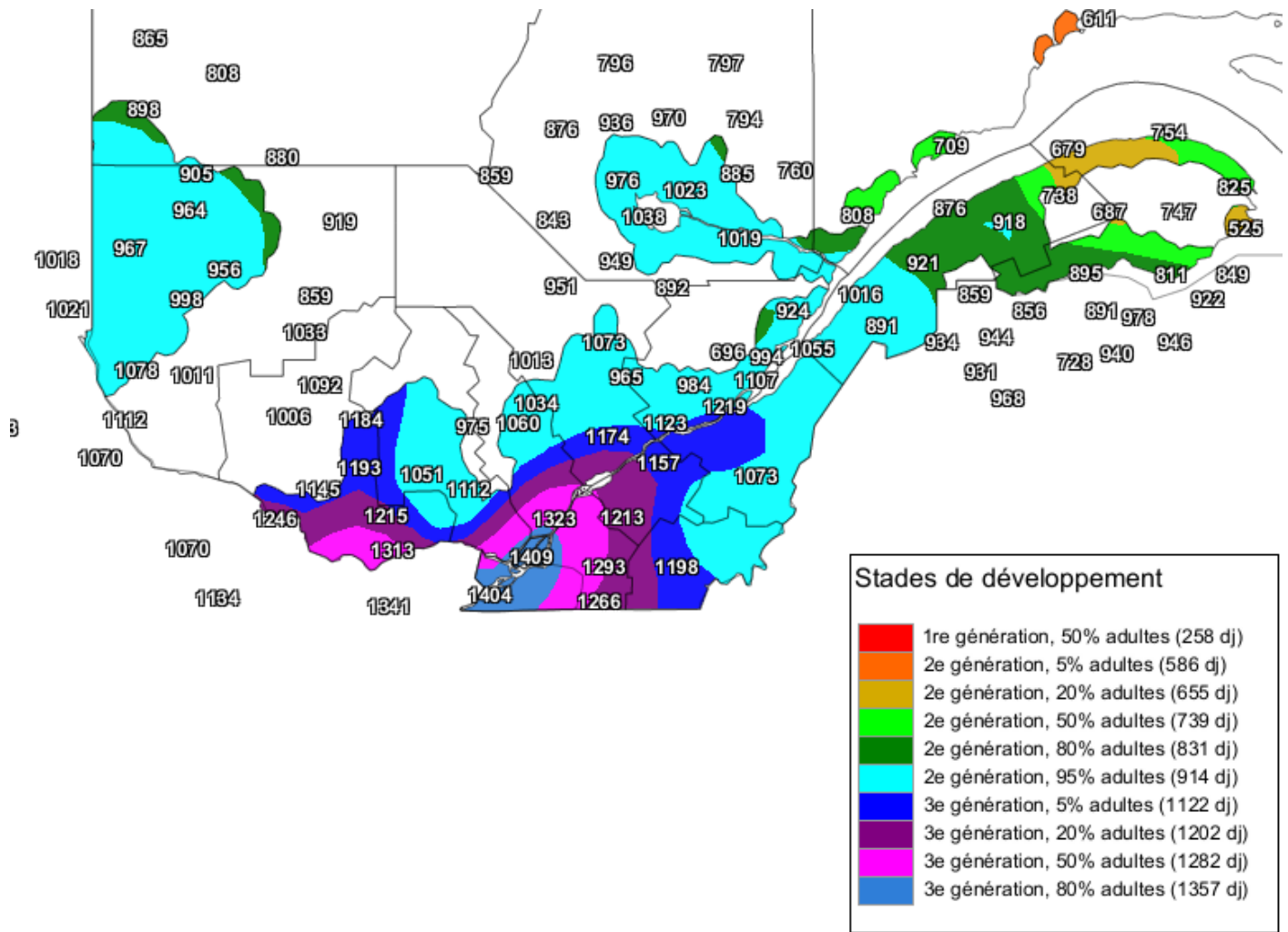
## Carte provinciale des précipitations cumulées (mm) du 5 au 11 août 2015



Source : Agrométéo Québec : <http://www.agrometeo.org/>

## Annexe 2

### Prévision des vols de la teigne du poireau



**Teigne du poireau**  
**Mesonet Québec**

**11 Août 2015**

Générée le 12/8/2015 à 07:48 HAE © Copyright 2015

Source : Agrométéo Québec : <http://www.agrometeo.org/>

### ANNEXE 3

#### Caractéristiques des principaux fongicides homologués contre le mildiou dans l'oignon sec

Matière active	NOM COMMERCIAL	Groupe de résistance	DAR (jours)	Maximum de traitements	Niveau de contrôle selon l'étiquette	Mode d'action	Résistance au lessivage	Protection des jeunes pousses
Amétoctradine et diméthomorphe	ZAMPRO	45 et 40	0	3	normal	translaminaire ascendant	élevée	élevée
Azoxystrobine et difénoconazole	QUADRIS TOP	11 et 3	7	4	normal	translaminaire	moyenne	moyenne
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX	non applicable	0		répression	contact	faible	faible
Boscalide et pyraclostrobine	PRISTINE WG	7 et 11	7	6	répression	translaminaire	moyenne	moyenne
Dimétomorphe	ACROBAT 50 WP	40	0	5	répression	translaminaire ascendant	élevée	élevée
Fénamidone	REASON 500 SC	11	7	4	répression	translaminaire	moyenne	moyenne
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	33	7	5	normal	systémique	élevée	élevée
Mancozèbe	DITHANE DG 75	M	10		normal	contact	faible	faible
	MANZATE DF							
	MANZATE PRO-STICK							
Mandipropamide	REVUS	40	7	4	normal	translaminaire	élevée	moyenne
Métalaxyl-M et mancozèbe	RIDOMIL GOLD MZ 68 WP	4 et M	7	3	normal	systémique	élevée	élevée
Oxychlorure de cuivre	COPPER SPRAY	M	2	6	normal	contact	faible	faible
Pyraclostrobine	CABRIO EG	11	7	3	normal	translaminaire	moyenne	moyenne